

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **COHESION SOCIALE** – Emploi Insertion PLIE : Avenant n° 2 au protocole d'accord du PLIE de 2014-2020, Avenant N° 3 au protocole local sur les interventions du FSE Inclusion sur le département de l'Isère, et demande de subvention FSE pour 2021.

Rapporteur : Charles TODARO

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) est un dispositif permettant la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi sur le territoire, tout en organisant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus en difficultés. Les axes stratégiques du PLIE ainsi que l'engagement de ses partenaires (l'Etat qui copréside le plan, la Région, les départements de l'Isère et du Rhône, Pôle Emploi et les Missions Locales Isère Rhodanienne et Rhône Sud) sont actés au sein de son document fondateur, le protocole d'accord qui couvre la période 2014-2020. Cette période correspond à la programmation nationale des Fonds Européens, les PLIE bénéficiant depuis leurs créations du Fonds Social Européen (FSE) pour le financement de leurs plans d'actions.

Le programme Opérationnel National des Fonds Européens 2021-2027 ne sera adopté qu'en fin d'année 2020 pour une mise en place courant 2021. L'Autorité de gestion du FSE a ainsi fait le choix de couvrir l'année 2021 avec les reliquats de la programmation précédente.

Afin de pouvoir bénéficier des fonds complémentaires pour couvrir l'année 2021, il convient donc :

- d'une part, d'adopter un avenant n°2 au protocole d'accord du PLIE de Vienne Condrieu Agglomération pour prolonger sa durée d'un an,
- d'autre part d'adopter l'avenant n°3 au protocole local sur les interventions du FSE Inclusion sur le département de l'Isère pour revoir la répartition de ce fonds pour 2021 entre l'ensemble de ses bénéficiaires (le Département de l'Isère, le PLIE Grenoble-Alpes Métropole, le PLIE de la CAPI et le PLIE de Vienne Condrieu Agglomération). Pour le PLIE de Vienne Condrieu Agglomération, l'enveloppe attribuée couvre aussi les 12 communes du département du Rhône,
- et enfin de déposer une nouvelle demande de subvention auprès des services de l'Etat pour un montant total prévisionnel de 530 000€ dont 265 000€ de FSE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission emploi insertion du 5 novembre 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°2 au protocole d'accord du PLIE 2014-2020 portant sur la prolongation d'un an du protocole.

APPROUVE l'avenant n°3 au protocole local sur les interventions du FSE Inclusion sur le département de l'Isère portant sur la répartition des reliquats de la programmation 2014-2020 et de l'octroi des enveloppes FSE pour 2021.


APPROUVE la demande de FSE faite pour 2021 pour un montant prévisionnel de 265 000€.

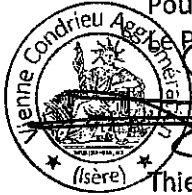
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020
et a été publiée le 13 NOV. 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
le Président

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat